

ÉLECTIONS STATUTAIRES DU 22 MARS 2005 : UN ENJEU MAJEUR QUI NOUS CONCERNE TOUS

Le 22 mars prochain, vous serez appelés à élire les représentants de votre catégorie dans les commissions statutaires. Ce qui sera en jeu ce jour-là, c'est ni plus ni moins votre avancement et, au-delà, des garanties fondamentales de notre Statut !

Composition et désignation

Il existe **des commissions statutaires pour chaque catégorie et chaque grade** (agents de caisse de 3^{ème} classe, secrétaires comptables de 2^{ème} classe, ouvriers de 1^{ère} classe, adjoints de direction de 1^{ère} classe, etc...). Ces commissions fonctionnent **sur le principe du paritarisme**, avec un nombre égal de représentants désignés par la Banque et de représentants syndicaux élus par le personnel. Les commissaires représentant le personnel sont présentés par les organisations syndicales, sur des listes comprenant obligatoirement 6 candidats.

Les diverses commissions statutaires

- Les commissions statutaires sont surtout connues pour leur rôle **en matière d'avancement** : elles examinent et arrêtent la liste des agents proposés par la Banque à un changement de grade.
- Elles sont aussi **consultées par la Banque lors de la titularisation** des agents en fin de période probatoire.
- Elles sont également réunies lors de **conseils de discipline** : leur avis est obligatoire dès qu'il s'agit de prononcer des sanctions du second degré (depuis le retard en matière d'avancement jusqu'à la révocation).
- Enfin, dans le cadre des **commissions de réforme**, elles fixent le taux d'invalidité des agents atteints d'une incapacité.

Des garanties fondamentales pour tout le personnel

Le caractère national des commissions statutaires assure à chaque agent un traitement

équitable et non discriminatoire ; quels que soit leur lieu d'affectation (services du siège, succursales du réseau, centres administratifs et industriels...), les agents sont rattachés, selon leur catégorie et leur grade, à une commission nationale statutaire unique relevant soit du cadre « Banque Centrale », soit du cadre « Succursales ». Quant à la **composition paritaire** des commissions statutaires, elle constitue **une garantie fondamentale d'objectivité** contre les risques d'arbitraire et de partialité.

Un impératif : élire vos représentants le 22 mars

- Il faut tout d'abord rappeler que **la DGRH désigne les représentants du personnel par tirage au sort, lorsque le quorum n'est pas atteint. Calculé à partir du nombre d'électeurs inscrits, le quorum doit être supérieur à 50%**, même dans les collèges dans lesquels une seule liste de candidats a été présentée. **En l'absence de quorum** donc, le risque est grand que **les commissaires ainsi désignés**, le plus souvent non syndiqués, non préparés et maîtrisant mal les règles d'avancement, **ne soient pas en capacité de défendre efficacement les agents** face aux représentants de la Banque.

- Au-delà de cet enjeu immédiat, voter le 22 mars, **c'est aussi afficher clairement le profond attachement du personnel aux règles paritaires nationales et aux garanties qui en découlent.**

C'est donc signifier à la Banque que le personnel s'opposera, comme il l'a déjà fait en 2000, à tout projet de réforme des catégories qui remettrait en cause sa représentation, notamment le transfert des décisions en matière d'avancement aux seules directions générales et hiérarchies régionales.

En votant SNABF Solidaires, vous voterez pour des représentants qui placent la solidarité et l'efficacité au cœur de leur travail. Concrètement, l'action de nos commissaires repose sur le respect des règles suivantes.

- L'équité

Nos commissaires **défendent** le droit à une carrière valorisante, permettant **l'accès à une réelle promotion interne et à une véritable reconnaissance** des acquis professionnels et des qualifications. A ce titre, ils veillent notamment à défendre les dossiers, « anciens » ou « injustement mis de côté », d'agents qui n'ont pas démerité.

- Le refus de toute forme de discrimination

Nos élus s'attachent à défendre les dossiers d'agents « déclassés », non pas en raison de leur contribution ou de la qualité de leurs travaux, mais **du fait de leurs temps de présence réduits** (agents ayant bénéficié d'un congé de maternité ou ayant opté pour une formule de travail à temps partiel...).

- La crédibilité

Avec des candidats dans la plupart des collèges, le SNABF Solidaires reste le syndicat qui présente le plus de listes lors de ces élections.

En outre, **le savoir-faire et le professionnalisme** de nos commissaires sont déterminants face aux représentants de la Banque : **avec l'appui de la permanence, les dossiers individuels et les commissions** sont soigneusement préparés et suivis d'une année à l'autre.

- Une action résolue dans les pré-commissions d'avancement

Bien que peu connues, ces pré-commissions constituent **un moment important de la procédure d'avancement**. Aussi, forts de son expérience et de sa large représentation, le SNABF Solidaires se bat-il chaque année avec détermination pour obtenir de la Banque des inscriptions supplémentaires dans les différents collèges.

- La disponibilité et la gestion objective des dossiers

Nos commissaires et notre permanence reçoivent tous les agents -adhérents ou non- qui souhaitent obtenir des conseils au moment de leur évaluation et/ou une assistance lors des commissions.

- La transparence

Les agents inscrits sont immédiatement prévenus dès la signature du tableau d'avancement. Il en est de même pour ceux non retenus qui, après les commissions, peuvent par ailleurs obtenir des renseignements sur leur dossier.



Le 22 mars 2005

Votez donc, directement ou par correspondance, pour les listes du SNABF Solidaires, y compris dans les collèges où seules nos listes sont présentes

Notre expérience et notre détermination au quotidien

Pour vous et avec vous

SNABF Solidaires